

Intercommunales : 261 rémunérations illégales, mais pas de « monstres »

Il était vivement attendu : le cadastre des intercommunales est sorti. Le rapport est en ligne, tout fourmillant de données.

● **Pascale SERRET**

On ne parle que de ça depuis janvier : les intercommunales et les organismes supra locaux, leurs mandats, leurs rémunérations, leur nombre, leur utilité, leur forme, leur taille, leurs filiales et, le cas échéant, leurs dérapages si peu contrôlés...

Malgré le contexte politique que l'on sait, le ministre wallon des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves Dermagne (PS), est content : le cadastre des intercommunales et des organismes supra locaux est établi. Et c'est un levier pour modifier et épurer le paysage. Le rapport de 350 pages est consultable en ligne (<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>).

La mission lui avait été confiée le 26 janvier dernier, dans la foulée du dossier Publifin/Nethys.

1. Le rapport indépendant C'est le cabinet conseil BSB Management Consulting qui a mené les travaux, avec quatre experts universitaires et l'administration des Pouvoirs locaux. « *Un travail mené en toute indépendance* », insiste Philippe Barzin, le patron du cabinet BSB. Au total, l'équipe a analysé

400 000 données brutes, collectées auprès de 511 pouvoirs locaux (253 Communes, autant de CPAS, 5 Provinces), de 64 sociétés de logements, 77 intercommunales et 39 associations « Chapitre XII », le tout sur base des PV de 2016.

2. « Colossal » Au-delà de ces interlocuteurs, l'équipe a elle-même identifié par recoupements 531 organismes supra-locaux auxquels le questionnaire a aussi été envoyé. Les experts ont réussi à scanner en profondeur environ 600 entités, en donnant priorité aux intercommunales, aux sociétés de logement et aux associations Chapitre XII.

C'est incontestable : il reste du boulot. Dermagne n'en est pas moins impressionné : « *Un travail colossal réalisé dans des délais très serrés...* »

3. Rémunérations illégitimes Parmi les données les plus scrutées figure bien sûr le nombre de mandats. La Wallonie de 2016 hébergeait donc 5 738 mandats logés dans des intercommunales et autres organismes supra-locaux, dont 3 875 rémunérés (soit près de 70 %). Y compris dans des organes d'avis qui, légalement, ne peuvent pourtant pas offrir de rémunérations : 11 entités proposent en effet 261 mandats rémunérés qui ne devraient pas l'être. Certains ont été supprimés entre-temps, notamment ceux qui concernent Publifin. Rappelons que les chiffres sont extraits de

l'exercice 2016. Les noms des mandataires qui perçoivent ces rémunérations illégitimes ? Ils sont connus de l'administration. Elle peut donc agir et récupérer ces montants. Mais la publication des noms reste actuellement soumise à la Commission de protection de la vie privée.

4. Si ça clignote... L'équipe d'experts a établi 91 critères thématiques qui permettent une analyse des données. « *On dispose donc de clignotants, un peu comme le niveau de sécurité de l'Ocam* », explique Philippe Barzin. Les tableaux commencent à clignoter quand l'intercommunale sort du prescrit légal dans sa gestion juridique, financière, économique, dans son management, sa gouvernance ou si elle se met à jouer un rôle de holding alors qu'elle est supposée se consacrer à de l'opérationnel. Puisque l'objectif est de tailler ou de redessiner les structures, ces critères faciliteront les décisions. De nombreux clignotants sont activés. « *Mais ce sont des clignotants, pas des bulletins* », dit-il prudemment.

5. Au tour du Parlement... « *Je m'attendais à voir des monstruosité partout. Ce n'est pas ce qu'on a découvert* », conclut Philippe Barzin. Le ministre Dermagne confirme : « *La situation n'est pas catastrophique.* » Le bureau élargi du bureau du Parlement wallon doit maintenant s'emparer du cadastre et du rapport. Et l'administration assurera le suivi des données. ■

L'assurance autonomie contre la suppression de la télé-redevance

• Martial DUMONT

Gouvernement wallon jeudi matin. L'ambiance est tendue. Surtout au moment de se saluer.

« C'est un peu comme quand on revoit un ex », glisse un ministre.

On se tend la main en comptant ses doigts quand on la reprend. Maxime Prévot, d'ordinaire rieur et flamboyant, est fermé. « Ça ne se tapait pas sur les cuisses, ça, c'est sûr. »

Preuve de l'atmosphère polaire qui règne à l'Élysette : la présentation du cadastre des rémunérations dans les intercommunales n'a pas été présentée en conférence de presse dans les bâtiments du gouvernement par la coalition. Pierre-Yves Dermagne s'est gardé sous le coude l'annonce très attendue (lire ci-dessus).

Mais bon, pour le reste il faut faire avancer le Schmilblick gouvernemen-

tal. Pas le choix tant qu'une majorité alternative n'est pas trouvée.

Paul Magnette pilote. Presque comme si de rien n'était. C'est que le gouvernement a encore quelques gros chantiers sur la table qui doivent être achevés.

« Ce sont des dossiers dont la décision a été prise avant que Benoît Lutgen ne retire la prise » dit ce ministre.

Et qui pourraient très bien atterrir. « Si on nous en laisse le temps. »

Le temps, c'est au moins jusqu'au 21 juillet.

Et, à vrai dire, ce sont deux dossiers en particulier qui sont visés.

L'assurance autonomie, d'abord. C'est le bébé de Maxime Prévot. Début de semaine, il avait expliqué en commission parlementaire qu'il ne désespérerait pas de faire la faire passer avant les vacances parlementaires.

Mais pour ça, bien sûr, il faudra l'aval du toujours partenaire socialiste. Qui pourrait accéder au souhait de Prévot. Mais à une condition : qu'une partie de la réforme fiscale concoctée par Christophe Lacroix soit également avalisée par le cdH. Oh pas tout, bien sûr. L'augmentation des impôts et de certaines taxes, ce sera *niel* pour les Humanistes.

En revanche, la suppression de la télé-redevance pourrait être annoncée. Lacroix ne veut pas laisser au MR et au cdH le plaisir d'accrocher cette fleur à leur chapeau dans quelques semaines alors que le texte est prêt. Et puis il y a les droits de succession, aussi.

Bref du donnant-donnant. Parfois, dans un divorce, les deux parties ont intérêt à s'entendre sur la séparation des biens... ■

EN 2016

5738

mandats dans les
intercommunales et
organes supra-locaux

RÉMUNÉRATIONS

3875

mandats donnent lieu
à une rémunération,
dont 261 de façon indue